

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 6

Artikel: Allocution de M. P. de Salis : Ministre de suisse en France
Autor: Salis, M.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allocution de M. P. de Salis

Ministre de Suisse en France



Depuis mon arrivée à Paris, j'assiste régulièrement à votre Assemblée générale. De même que les années précédentes, il m'est agréable, Monsieur le Président, de rendre publiquement hommage à la Chambre de commerce suisse en France, que vous présidez avec tant de distinction et de dévouement, et de vous féliciter à nouveau pour l'activité si féconde de votre Compagnie.

Ainsi que vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, l'Assemblée de cette année revêt un caractère exceptionnel. En effet, une importante délégation d'industriels de notre pays a tenu à se rendre spécialement à Paris à cette occasion. Voyage d'agrément, bien sûr, mais je dirais aussi voyage d'étude. Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Paris. Par la décision que vous avez prise, vous marquez ainsi tout l'intérêt que vous attachez à développer les contacts entre la Chambre de commerce et l'industrie que vous représentez. Vous avez compris qu'il n'est pas toujours facile de se faire une idée réelle des conditions de travail à l'étranger, même lorsqu'il s'agit d'un pays voisin. Vous êtes donc venus à Paris, car vous êtes persuadés que rien ne remplace le contact direct et l'étude personnelle sur place. Vous êtes à la tête d'entreprises exportatrices. Vous avez le souci, non seulement d'établir des programmes de fabrication, mais aussi de trouver des débouchés pour assurer l'écoulement régulier de votre production. Certains parmi vous prennent souvent le chemin de la capitale française et sont en contact régulier avec le service commercial de la Légation. Je m'en

félicite et je saisis cette occasion pour vous inviter à maintenir ces contacts. En ce qui concerne vos ventes sur le marché français, chacun sait que vous avez consenti à des sacrifices importants depuis la suspension de la libération des échanges de février 1952. La situation actuelle tend à redevenir normale et il y a tout lieu d'espérer que ces sacrifices touchent enfin à leur fin.

Monsieur le Président, nous avons l'habitude, lors de l'Assemblée générale de votre Compagnie, de faire un tour d'horizon, pour employer une expression à la mode, ou, si vous préférez, de considérer simplement la situation des échanges commerciaux entre la France et la Suisse. J'aurais aimé vous donner aujourd'hui la bonne nouvelle d'une conclusion heureuse des négociations économiques franco-suisse qui se déroulent actuellement à Berne. Malheureusement, elles n'ont pas encore abouti et force m'est donc de me retourner — bien à regret — vers le passé plutôt que vers l'avenir. J'espère cependant que la conclusion de l'accord ne tardera pas et que s'il a été de lente venue, il sera d'autant plus satisfaisant pour nos industries exportatrices.

Comme vous vous en souvenez, 1953 a été qualifié d'année de consolidation pour l'économie française. Toute la presse a déjà constaté que l'amélioration s'est poursuivie en 1954 et pendant les premiers mois de l'année en cours. 1954 a été une année d'expansion économique en France, caractérisée par la stabilité des prix, l'augmentation des réserves monétaires, l'amélioration de

la balance commerciale, l'abondance des récoltes et l'augmentation des productions industrielle et agricole. Pour les quatre premiers mois de cette année, la balance commerciale française enregistre un boni de 17 milliards de francs contre un déficit de 28 milliards pour la période correspondante de l'an dernier. En outre, depuis le 1^{er} janvier 1953, le déficit de la France à l'Union européenne des paiements a diminué de moitié tous les six mois, pour se changer en boni dès le mois d'octobre dernier.

Quant aux échanges commerciaux franco-suisse, la presse spécialisée, et notamment votre excellente Revue, a déjà relevé qu'ils enregistrent des records. Par rapport à 1953, les exportations françaises vers la Suisse ont augmenté de 24 et les exportations suisses à destination de la France de 6 %. Votre Compagnie et la Légation s'en sont réjouis.

Une deuxième remarque me paraît aussi essentielle. Les effets de la réduction sensible des contingents ont été différents suivant les groupes de marchandises. Or, les modifications de la structure des courants traditionnels, déjà constatées en 1953, n'ont pas disparu, mais au contraire, se sont malheureusement encore accentuées au cours de l'année dernière.

Une troisième remarque enfin concernera un sujet d'actualité qui vous intéresse au premier chef, la libération des échanges. C'est avec une vive satisfaction que les autorités fédérales, et aussi votre Compagnie j'en suis certain, ont accueilli la nouvelle du retour de la France au pourcentage de libération fixé par l'O. E. C. E. Cette décision, que le Gouvernement français a prise après avoir constaté l'amélioration de la situation économique, n'est pas sans influence sur les échanges entre nos deux pays, puisqu'elle fait disparaître tout un secteur que l'on avait appelé « ex-libéré ». De ce fait, les produits qui restent soumis au contingentement sont incorporés à nouveau au secteur contractuel. C'est une grande simplification, mais c'est surtout le retour tant attendu à une situation redevenue normale. De plus, le Gouvernement français n'entend pas en rester à ce minimum exigé. Il a chargé spécialement un comité restreint, le Comité Boissard, de préparer sans tarder les étapes ultérieures de la libération. Les enquêtes sur les obstacles à la libération se poursuivent par secteur. Il paraît que certains rapports ont déjà été déposés et que d'autres vont l'être incessamment. Vous savez d'ailleurs que les études de ce comité restreint, selon une déclaration du Président du Conseil, constituent le prolongement des travaux du Comité Nathan, que j'avais tenu à mentionner lors de votre précédente assemblée. Comme vous le voyez, les observations faites sur l'année 1954 permettent de conclure qu'elle est la meilleure de l'après-guerre.

Si j'aborde maintenant le plan multilatéral, je constate que, là aussi, une étape importante a été franchie. Les pays membres de l'O. E. C. E. ont décidé de porter le pourcentage de libération

des échanges de 75 à 90, à titre expérimental il est vrai. Dans le domaine des transactions invisibles, le principe de la liberté totale est sur le point d'être établi. Dans ces deux secteurs, la Suisse a déjà réalisé ce stade de libération, mais il est fort réjouissant de voir que nos partenaires prennent les mêmes engagements, qui apporteront des résultats importants pour nos échanges et nos transferts avec l'étranger. Enfin, des experts qualifiés ont procédé à des études extrêmement intéressantes sur la convertibilité des monnaies, dont on peut espérer que certains pays membres de l'O. E. C. E. se sont rapprochés.

Je voudrais encore compléter cette brève énumération pour préciser que les discussions au sein de l'O. E. C. E. sur la taxe temporaire de compensation ne sont pas terminées. Cette taxe continue à préoccuper les autorités fédérales, qui en demandent la suppression avec insistance ou tout au moins qu'elle ne soit pas perçue dans les cas où la disparité des prix n'existe plus.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer cette allocution en évoquant le statut même des échanges commerciaux franco-suisse. En mars dernier, il a paru sage aux autorités des deux pays de reconduire l'accord commercial jusqu'à fin juin prochain pour se donner le temps de négocier un nouvel accord sans risquer une rupture des courants d'affaires. Il s'est avéré que l'accord du 8 décembre 1951 ne correspondait plus à la structure actuelle des échanges. C'est donc un nouvel instrument que les négociateurs élaborent présentement à Berne. Sa durée de validité sera d'au moins une année. Il comprendra tous les produits qui sont encore soumis au contingentement.

Les statistiques ont montré que la Suisse avait été en 1954 le troisième client de la France, alors qu'elle restait au dixième rang des fournisseurs. Elles ont fait ressortir également que la balance commerciale n'avait jamais été aussi favorable à la France et surtout que la balance des paiements, débitrice en 1953, est devenue créditrice de près de 90 millions de francs suisses pour l'année 1954. Rappelons encore que, pendant toute la période difficile, la Suisse est restée fidèle à sa politique de la porte ouverte. Cette situation particulière de mon pays, ces éléments favorables, auxquels j'ajouterais encore le retour de la France à un régime libéral, sont aussi présents à la mémoire des négociateurs français que de nos propres délégués. Il ne fait donc pas de doute pour moi que le nouvel accord permettra aux échanges commerciaux franco-suisse de se développer encore et, je l'espère, de dépasser les records de 1954.

J. L. L.